



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Synonymes François, Leurs Différentes Significations Et Le Choix Qu'il En Faut Faire pour parler avec justesse

Girard, Gabriel

Rouen, 1788

100. Escalier. Degré. Montée.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-60158](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-60158)

propre à indiquer la hauteur de ces divisions égales de l'escalier, & que le second convient mieux pour marquer le giron de chacune de ces divisions.

Ainsi, les *degrés* sont égaux ou inégaux, selon que les hauteurs en sont égales ou inégales, & les *marches* sont égales ou inégales, selon que les girons en sont également ou inégalement étendus.

On monte les *degrés*, & l'on se tient sur les *marches*. De là vient que ce dernier mot à part consacré pour les autels, parce que les Ecclésiastiques qui y servent, se tiennent communément sur les *marches*, & que l'on a peu d'occasion de s'arrêter sur celles de tout autre escalier; mais on dira aussi très-bien que dans telle Eglise l'autel est élevé de six, de dix, de vingt *degrés*, parce qu'il ne s'agit que de l'élévation. (B.)

100. ESCALIER. DEGRÉ. MONTÉE.

* Ces trois mots désignent la même chose; c'est-à-dire, cette partie d'une maison qui sert, par plusieurs marches, à monter aux divers étages d'un bâtiment & à en descendre. Mais *escalier* est aujourd'hui devenu le seul terme d'usage; *degré* ne se dit plus que par les bourgeois; & *montée* par le petit peuple (*Encyc. V, 929*).

* C'est peut-être marquer avec assez de justesse l'abus de ces trois mots; mais ce n'est pas en caractériser l'usage. Je crois que l'*escalier* est proprement la partie d'un bâtiment qui sert à monter & descendre; que le *degré* est l'une de ces parties égales de l'*escalier*, qui sont élevées les unes au-dessus des autres pour faire parvenir successivement du bas en haut ou du haut en bas; & que la *montée* est la pente

Tome. II.

F

plus ou moins douce de l'*escalier*, ce qui dépend de la hauteur & de la largeur de chacun des *degrés*. (B.)

101. CHANTEUR. CHANTRE.

* Chacun de ces deux termes énonce également un homme qui est chargé par état de chanter : mais on ne dit *chanteur* que pour le chant profane, & l'on dit *chantre* pour le chant d'Eglise.

Un *chanteur* est donc un Acteur de l'opéra qui récite, exécute, joue les rôles, ou qui chante dans les chœurs des tragédies & des ballets mis en musique.

Un *chantre* est un Ecclésiastique ou un Laïque revêtu dans ses fonctions de l'habit ecclésiastique, appointé par un Chapitre pour chanter dans les offices, les récits, les cœurs de musique, &c. & même pour chanter le plain-chant (*Encycl. III, 145, 146.*).

* *Chantre* se dit encore figurément & poétiquement d'un Poète : ainsi on dit, le *chantre* de la Thrace, pour dire Orphée ; le *chantre* thébain, pour dire Pindare. On appelle aussi figurément & poétiquement les rossignols & autres oiseaux, les *chantres* des bois (*Dict. de l'Acad. 1762*).

102. CHASTETÉ. CONTINENCE.

* Deux termes également relatifs à l'usage des plaisirs de la chair, mais avec des différences bien marquées.

La *chasteté* est une vertu morale qui prescrit des règles à l'usage de ces plaisirs : la *continence* est une autre vertu qui en interdit